

DAJI/2023/Décision/Prix/03Décision portant validation de l'attribution des prix aux étudiants lors de la remise des diplômes

Le Président d'Aix-Marseille Université

Vu le Code de l'éducation,

Vu les Statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,

Vu la délibération n°2020/01/14-02-CA du Conseil d'Administration en date du 14 janvier 2020 donnant délégation de pouvoir au Président,

Vu l'extrait du procès-verbal du Conseil d'UFR de la Faculté d'Economie et de Gestion en date du 18 Juin 2021 portant sur la présente décision,

Considérant la liste des lauréats annexée à la présente décision,

DÉCIDE

Article 1:

Dans le cadre de la remise des diplômes 2020/2021 et 2021/2022, au sein du Département FCA de la Faculté d'Economie et de Gestion, est approuvée l'attribution des prix financiers aux majors de promo et aux meilleurs mémoires des parcours M2. Chaque parcours propose jusqu'à deux prix pour une valeur maximale de 100 euros par prix, pour un total global de 1 800€ TTC comme suit :

2020/2021

Mention CCA

Parcours M2 CCA FI

Major: GIOVANANGELI Raphaël (16003353)
Prix mémoire: BEAUMONT Aurélie (19003750)

Parcours M2 CCA FORCO

Major : GUILLAUME Jean-Baptiste (14032963)

Mention FINANCE

Parcours M2 FEM

Major : RIGO Laura (19023966)

> Prix mémoire : JUNCK Pauline (18022230)

Parcours M2 GP

> Major: IZARD Vincent (20001162)

> Prix mémoire : OUAZIL Samir (18003768)

Parcours M2 MRF

➤ Major: PICARD Fanny (19002125)

Prix mémoire : BAGRAMYAN Serguei (19002521)

2021/2022

Mention CCA

Parcours M2 CCA FI

> Major: RICCIO Magalie (17005842)

> Prix mémoire : MONOD Vincent (20000650)

Parcours M2 CCA FORCO

> Major : REVAH Eithan (17012706)

Mention FINANCE

Parcours M2 FEM

Major : LODI Lucas (17009811)

Prix mémoire : URSULESCU Simona (20018107)

Parcours M2 GP

➤ Major: LE PETIT Kilian (17012978)

Prix mémoire : CASO Grégory (20000910)

Parcours M2 MRF

➤ Major : ZANUSSO Giulia (21235385)

> Prix mémoire : SALMASO Alessandro (21235696)



Article 2:

Le montant de ces prix est prélevé sur le centre financier 9170CA de la Faculté d'Economie et de Gestion.

Article 3:

La Directrice Générale des Services et l'Agent comptable, sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Marseille, le 25 Janvier 2023

Eric BERTON

Président d'Aix-Marseille Université

